Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Instructions du ministère de l'agriculture depuis 1998 et Bulletin officiel depuis 2014

Avis du 24-07-2014

Statut : ***Publié***

OBJET : Avis relatif à la modification temporaire du cahier des charges de l'appellation d'origine protégée (AOP) « Piment d'Espelette » / « Piment d'Espelette - Ezpeletako Biperra »

(Télécharger le PDF (55ko))

REFERENCE EXTERNE :

DATE DE PUBLICATION : 24-07-2014

Relations avec les autres documents administratifs	
Ce document n'abroge aucun autre document administratif. Ce document ne modifie aucun autre document administratif.	Ce document n'est abrogé par aucun autre document administratif. Ce document n'est modifié par aucun autre document administratif. Ce document n'a jamais été rectifié.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
de l'agroalimentaire et de la forêt

Avis relatif à la modification temporaire du cahier des charges de l'appellation d'origine protégée (AOP) « Piment d'Espelette » / « Piment d'Espelette - Ezpeletako Biperra »

A la suite des dommages causés par les inondations et coulées de boue intervenues notamment sur 4 communes de l'aire géographique de l'AOP « Piment d'Espelette » / « Piment d'Espelette - Ezpeletako Biperra » (Cambo-les-Bains, Halsou, Larressore et Ustaritz), qui ont fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par arrêté en date du 9 juillet 2014, le cahier des charges de l'AOP « Piment d'Espelette » / « Piment d'Espelette - Ezpeletako Biperra » est modifié de façon temporaire, pour la campagne 2014/2015, comme suit : au chapitre « Description de la méthode d'obtention du produit », la date limite de plantation fixée au 15 juillet est reportée au 31 juillet.